



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale de BRETAGNE
sur l'élaboration du zonage d'assainissement
des eaux pluviales de la commune de Limerzel (56)**

n° MRAe 2017-005586

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier dans le délai de deux mois qui lui était imparti, conformément à l'article R. 122-18 du code de l'environnement, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 19/12/2017. En conséquence, cette absence de décision au terme de ce délai (19/02/2018) vaut obligation, pour la commune de Limerzel, de réaliser une évaluation environnementale pour l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales (cf art. R. 122-18 du CE).

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public ;
- mise en ligne sur le site Internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 21 février 2018
La Présidente de la MRAe de la région Bretagne

Françoise GADBIN